



ALTITUDE IMMOBILIER

HONORAIRES DE TRANSACTION

Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur.

De 0€ à 25 000€	forfait de 1 500€
De 25 001€ à 50 000€	10.00 %
De 50 001€ à 100 000€	7.00%
De 100 001€ à 150 000€	6.00%
A partir de 150 000€	5.00%

Ces honoraires sont non cumulatifs.

Pour l'activité transaction, l'agence immobilière « Altitude Immobilier » ne doit recevoir, ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou commission.